

**MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES MEDIAS**

CABINET

N° _____/MCM/CAB-20

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES
DU MERCREDI 30 DECEMBRE 2020**

Brazzaville (République du CONGO)

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 30 décembre 2020, par visioconférence, sous la très haute autorité de Son Excellence, Monsieur Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'État.

Deux (2) affaires étaient inscrites à l'ordre du jour à savoir :

- Un (1) projet de loi au titre du ministère de la justice et des droits humains, et de la promotion des peuples autochtones.
- Une (1) communication, faite par Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;

Ministère de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones

- **Projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo**

Invité par Son Excellence Monsieur le Président de la République à prendre la parole, Monsieur Aimé Ange Wilfrid BININGA, Ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones a rappelé que la pandémie à Covid-19, qui sévit dans notre pays, a entraîné la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, par décret n°2020-93 du 30 mars 2020 du Président de la République, et ce, sur toute l'étendue du territoire national pour une durée de vingt(20)jours à compter du 31 mars 2020.

Face à la progression de cette pandémie, le recours au mécanisme constitutionnel relatif à la prorogation de l'état d'urgence a été mis en œuvre à treize (13) reprises.

Aujourd'hui encore, après avis du comité des experts qui relève une tendance à la recrudescence de cette pandémie dans notre pays, et au terme de l'évaluation des mesures prises par le Gouvernement, il a été jugé nécessaire de reconduire l'essentiel de ces mesures, avec un nouveau cadre légal, étant donné que celui actuellement en vigueur arrive à terme le 5 janvier 2021.

C'est ainsi qu'est soumis à l'examen et approbation du Conseil des ministres, le présent projet de loi, pris en application de l'article 157 alinéa 3 de la Constitution, qui dispose : « le parlement se réunit de plein droit, s'il n'est pas en session, pour le cas échéant, autoriser la prorogation de l'état d'urgence ou de l'état de siège au-delà de vingt (20) jours ».

Au terme des discussions, et après avoir suivi la synthèse des conclusions de la réunion de la coordination nationale de gestion de la pandémie, faite par le Premier ministre, Chef du Gouvernement, le Conseil des ministres a approuvé le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo. Il sera transmis au Parlement pour examen et adoption.

Communication de SEM. le Président de la République, Chef de l'Etat.

Le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis Sassou N'Guesso a adressé à l'attention des membres du gouvernement une importante communication au travers de laquelle il a dressé le bilan de l'action gouvernementale et fixé les grandes orientations devant guider l'action des membres du Gouvernement au titre de l'année 2021.

Faisant le point de l'action gouvernementale pour l'année qui s'achève, le Président de la République a reconnu le contexte difficile qui a prévalu tout au long de l'année, au triple plans économique, social et sanitaire. Il a salué les efforts déployés par le gouvernement et l'ensemble des cadres investis des charges de l'Etat et a félicité le peuple congolais pour son sens des responsabilités, son endurance et l'esprit de sacrifice qui l'a caractérisé tout le long de cette dure année; ces qualités ont permis à notre pays de faire preuve de résilience face aux chocs consécutifs à la crise multidimensionnelle qui affecte les pays du monde entier.

S'agissant des orientations pour l'année 2021, le Président de la République a rappelé les principales orientations contenues dans son message à la Nation devant le parlement réuni en congrès, et portant principalement sur les actions que le gouvernement doit entreprendre pour conclure, en toute responsabilité, le mandat en cours.

Dans cette optique, le Président de la République a prescrit au gouvernement une série d'actions et de projets à réaliser

au cours du premier trimestre 2021. Ces projets sont déclinés en trois (3) périmètres à savoir :

Premier périmètre : La mise à la disposition et à la consommation du peuple, des projets déjà achevés ;

Deuxième périmètre : La poursuite avec force et vigueur, en vue de leur achèvement, des projets en cours de réalisation ;

Troisième périmètre : L'établissement urgent des bases de démarrage des projets dont les études sont arrivées à maturité.

A titre d'illustration, le chef de l'Etat a fait part de la nécessité de poursuivre, la politique énergétique nationale en assurant notamment le raccordement au réseau national d'électricité de la Zone économique spéciale de Maloukou, de la ligne Djambala Lekana avec extension vers d'autres localités comme Lagué et Ngabé, l'électrification des chefs-lieux des départements de la Cuvette-Ouest et de la Likouala.

De même, le Président de la République a prescrit au Gouvernement de parachever les réformes en cours au plan de la gouvernance économique et financière, de la gouvernance forestière et minière et de bien d'autres secteurs vitaux de la vie nationale, en particulier, l'assurance maladie avec pour objectif de permettre au Congo, de continuer à développer sa résilience face à la crise.

Pour terminer, le Président de la République a souhaité à l'ensemble du peuple, mais également aux membres du gouvernement, à leurs familles et leurs collaborateurs, les meilleurs vœux de bonheur, de santé, de prospérité et de succès pour l'année 2021.

Prenant acte et s'inclinant devant les orientations du Président de la République, le Premier ministre, chef du Gouvernement a, au nom de son équipe, exprimé sa reconnaissance au Président de la République pour sa confiance et ses encouragements à leur égard. Il a, en outre, formulé à son endroit ainsi qu'à celui de son épouse et de l'ensemble des membres de sa famille, les meilleurs vœux de bonheur, de santé et de bravoure, pour continuer à conduire le destin du peuple congolais aussi longtemps que celui-ci lui témoignera sa confiance.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président de la République a clos la réunion et levé la séance.

Commencé à 11h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2020

Pour le Ministre de la Communication et des
Médias Porte-parole du Gouvernement en mission,

Le Ministre de l'enseignement primaire,
Secondaire et de l'alphabétisation,

Anatole Collinet MAKOSSO